



Le président

Courrier aux parlementaires de la Majorité. 24 février 2014.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

J'ai le regret de devoir vous indiquer que notre Association * est contrainte de dénoncer la politique de la Ministre du Logement, Mme Cécile Duflot qui, soutenue par le Président de la République et par le Premier Ministre, poursuivant la tâche de son prédécesseur, M. Benoist Apparu, s'oppose aujourd'hui à ce que l'obligation de création d'un ascenseur dans les bâtiments collectifs d'habitation soit instaurée au minimum à partir du troisième étage au-dessus du rez-de-chaussée et non plus seulement à partir du quatrième étage au-dessus du rez-de-chaussée, préférant -- au nom du Pacte de responsabilité ? -- contre l'intérêt de la population en général et des personnes dites handicapées en particulier, ou bien encore des personnes âgées en rupture d'autonomie, satisfaire les intérêts financiers des lobbys du Bâtiment. Et ce, alors même que notre demande n'aurait aucune incidence sur les finances publiques !

Ainsi donc, contrairement aux engagements de la France à l'échelle internationale, sa décision de s'opposer à l'abaissement du seuil obligatoire d'installation d'un ascenseur à R+3 va considérablement aggraver la situation que vivent au quotidien plusieurs millions de nos concitoyens dits handicapés et celle des personnes qui les rejoindront demain à la suite des récurrents accidents de la vie. Car comme nous n'avons cessé de le démontrer, en raison de la progression démographique, du nombre sans cesse croissant d'accidents de la vie et des progrès conjoints de la médecine sauvant de nombreuses vies humaines mais au prix de lourdes séquelles résiduelles, le nombre de personnes dites handicapées ne cesse de croître tandis qu'en fonction de l'allongement de la durée de la vie, le nombre de personnes âgées en rupture d'autonomie ne cesse lui aussi d'augmenter et augmentera de façon encore plus importante au cours des années qui viennent.

Dans ces conditions, comment le Gouvernement peut-il envisager d'élaborer une politique de soutien à domicile et d'autonomie des personnes âgées en voie de dépendance et d'un autre côté dénier aux personnes dites handicapées et aux futures personnes âgées dépendantes leur droit élémentaire à vivre dans un environnement accessible et adaptable ?

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà démontré au Président de la République, il est erroné d'affirmer, comme le fait Mme Cécile Duflot, que l'obligation d'accessibilité du cadre bâti d'habitation aux personnes dites handicapées conduirait à un surcoût de la construction -- alors même que l'indice du coût de la construction vient de baisser de 2,18 % sur l'année ! -- incompatible avec la nécessité de relancer la politique du logement en France dans la mesure où l'imposante augmentation du prix du m² livré est due aux autres éléments constitutifs du prix de vente, c'est à dire à l'accroissement du coût du foncier, des honoraires et des marges des promoteurs !

Il est de plus intolérable que Mme Cécile Duflot fasse mine d'ignorer que l'obligation d'accessibilité ne concerne que les appartements en RdC et ceux desservis par ascenseur ce qui ne représente que

*ANPIHM, association fondée à Garches le 5 novembre 1952, reconnue d'utilité publique (décret du 27/07/1990)
Membre du Comité d'Entente des Associations Représentatives (grande cause nationale 2003)*

www.anpihm.org

Siège social : Paris • **Siège administratif** : 17, square Charles Dullin 35200 Rennes - Tél. : 02 99 32 28 12 - Fax : 02 99 26 35 48

45 % des constructions nouvelles. Et de faire mine d'ignorer que si les maisons individuelles représentent 55% des constructions nouvelles, guère plus de 15% d'entre elles doivent répondre aux obligations d'accessibilité. Et qu'ainsi seulement 30% des logements nouveaux sont concernés par l'obligation d'accessibilité !

Comme il est intolérable que la Ministre du Logement fasse mine d'ignorer également que, comme conséquence d'un habitat plus humain qui voit la disparition des tours et des barres au profit de petits immeubles n'excédant pas R+3, près de 100 000 appartements accessibles ont tout simplement disparu depuis 2006 comme le montre l'étude des statistiques de l'INSEE.

À présent, cette décision sonne comme un défi au bon sens et à l'honneur d'autant plus que, contrairement aux déclarations publiques de Mme Cécile Duflot, non seulement la loi du 11 février 2005 n'a pas été votée à l'unanimité, mais c'est à l'unanimité que la Gauche a voté contre cette loi, aux motifs parfaitement justifiés qu'elle ne permettrait pas de répondre aux besoins des personnes dites handicapées dans la plupart des domaines fondamentaux. Ce qui est précisément le cas en matière de cadre bâti d'habitation !

De ce point de vue, notre Association ne peut que dénoncer la manœuvre du Gouvernement qui, redoutant un débat au Parlement sur les conséquences d'une politique « de simplification des normes » mise en œuvre pour satisfaire le Medef, fait le choix de procéder par Ordonnances en vue de l'application de ces mesures contraires à l'intérêt général !

Dans ces conditions, l'ANPIHM estime qu'elle n'a pas d'autre choix que de manifester de toutes ses forces son opposition à cette aberration dans les jours et les semaines qui viennent, notamment à l'occasion des élections municipales si nécessaire, pour faire entendre plus fortement encore la voix des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées en perte d'autonomie !

Pour l'heure, notre Association vous demande, Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Majorité, d'exiger du Premier Ministre qui recevra les Présidents d'associations que nous sommes mercredi matin à 11 heures, qu'il renonce à une décision totalement contraire aux intérêts de la population, et de surcroît contradictoire à la politique de soutien à domicile des personnes âgées qu'il déclare par ailleurs vouloir mettre en œuvre.

Dans l'attente de votre part d'une prise de position conforme aux intérêts immédiats des personnes dites handicapées, et à venir des personnes âgées dépendantes,

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Majorité, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil d'Administration
de l'Association Nationale Pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs
Vincent Assante